

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DU CANADA AUX RECOMMANDATIONS FIGURANT DANS LE RAPPORT
DU COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES :**

***« PRODUITS À VALEUR AJOUTÉE DANS LE SECTEUR FORESTIER CANADIEN : CULTIVER L'INNOVATION
POUR ASSURER LA COMPÉTITIVITÉ DE LA BIOÉCONOMIE »***

Le 22 août 2018

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a examiné le rapport du Comité permanent et remercie ses membres de leurs efforts dans le cadre de l'élaboration de ce rapport. Le gouvernement souhaite également remercier les nombreux témoins qui ont témoigné en tant qu'expert devant le Comité, en offrant aux membres divers points de vue sur la bioéconomie forestière.

Le gouvernement du Canada accepte toutes les recommandations du Comité. La réponse du gouvernement aux recommandations précises se trouve ci-dessous et décrira la science, les programmes et les mécanismes de mobilisation fédéraux qui répondent aux recommandations et qui aident à susciter le développement d'une bioéconomie forestière concurrente au Canada.

L'importance relative de l'industrie forestière a baissé au cours des dernières années, en raison en partie du fait que les changements technologiques réduisent les marchés des anciens secteurs lucratifs des pâtes et papiers de l'industrie. Cette réduction, combinée aux répercussions de la Grande Récession, a entraîné le point le plus bas de l'industrie en 2009. Au cours des dernières, on a constaté un retour de l'industrie forestière. Un nombre de 230 000 personnes est maintenant employé par le secteur forestier; un chiffre qui s'est stabilisé après avoir connu un recul pendant des années. Les pertes d'emploi dans certains secteurs ont été compensées par les gains dans d'autres. Cependant, l'industrie présente des signes d'une rentabilité durable et croissante.

Le secteur forestier montre la voie en ce qui concerne la bioéconomie émergente; contribuant ainsi à la réduction des gaz à effet de serre et la promotion des objectifs du Canada en matière de développement durable vers une économie à faibles émissions de carbone.

Les investissements dans la recherche et les technologies de pointe ont mené au développement de produits de bois et de pâtes et papiers novateurs, suscitant de nouvelles sources de recettes qui assurent la compétitivité de l'industrie forestière canadienne, même à mesure que les marchés des produits forestiers traditionnels fluctuent. Dans le cadre de la nouvelle conception des processus industriels, un éventail de bioproduits devient également partie de l'ensemble des produits forestiers canadiens. La production de matériaux de pointe, de produits chimiques écologiques et de sources d'énergie renouvelable permet au Canada d'être un chef de file dans l'économie verte et d'entrer dans de nouveaux marchés de produits au Canada et à l'étranger.

Le Comité a également indiqué l'importance de la bioéconomie forestière afin de générer de nouvelles possibilités dans les collectivités canadiennes rurales et éloignées, y compris les collectivités autochtones. Le fait de générer de nouvelles possibilités aiderait les collectivités à faire la transition du carburant diesel aux solutions locales pour produire de la chaleur et de l'électricité.

Reconnaissant la nécessité de la cohérence des politiques en matière de bioéconomie forestière, les ministres des forêts canadiennes, sous le leadership de l'honorable Jim Carr, ministre des Ressources naturelles Canada et président de 2017 du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), ont ratifié unanimement, en septembre 2017, *Un cadre de la bioéconomie forestière pour le Canada*. Le cadre a pour objet d'accroître l'utilisation de la biomasse forestière dans l'ensemble de l'économie, ainsi que de répondre à d'autres priorités, telles que les objectifs du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, l'innovation en matière de technologie propre, l'infrastructure verte et la création d'emplois verts.

Pendant l'élaboration du Cadre en 2016, le CCMF a lancé une campagne de mobilisation afin d'obtenir des commentaires des Canadiens quant à leur vision de l'avenir de la bioéconomie du Canada. Plus de 350 intervenants d'un éventail d'horizons professionnels ont fait part de leurs commentaires dans le cadre de dialogues dirigés, de sensibilisation régionale et de sondages en ligne. Une sensibilisation adaptée pour communiquer avec les Peuples Autochtones pendant la mobilisation pancanadienne a également été effectuée et lors de la réunion de 2017 du CCMF où le cadre a été ratifié, les dirigeants autochtones nationaux ont été invités à rencontrer le ministre des Ressources naturelles en vue de discuter de questions urgentes, y compris le cadre du CCMF.

Ce cadre constitue un signe clair que les membres du CCMF sont prêts, dans un esprit de collaboration, à relever les défis continus du secteur forestier tout en assurant la vigueur et le caractère des forêts canadiennes pour les prochaines générations.

Toutefois, tel que le rapport du Comité permanent l'a indiqué, la bioéconomie canadienne fondée sur les produits forestiers n'a pas encore atteint son plein potentiel.

Le gouvernement du Canada, à l'aide de ses sciences forestières, programmes et collaboration avec les provinces, territoires, universitaires, industrie, organisations non gouvernementales et Peuples Autochtones, appuie la transformation continue du secteur.

RECOMMANDATION 1 DU COMITÉ PERMANENT : *Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec l'industrie, les établissements de recherche, les gouvernements et collectivités autochtones ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de maintenir et d'améliorer les pratiques et les politiques de gestion forestière du Canada, en :*

- a) continuant d'étudier les répercussions à court et à long terme des changements climatiques (comme les feux de forêt, les infestations de ravageurs et les variations de température et de biodiversité), de lutter contre leurs effets et de s'y adapter;***
- b) continuant d'appliquer des politiques et des pratiques de gestion durable des forêts, selon les données scientifiques les plus récentes;***
- c) appuyant l'innovation dans les opérations forestières, notamment les pratiques de récolte qui optimisent, dans les limites de récolte permises, l'exploitation des ressources forestières non utilisées, sous-utilisées ou à risque.***

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation. En 2016, le gouvernement du Canada a dirigé des conversations au niveau national avec plus de 140 experts provenant de 80 différentes organisations, y compris les universitaires, les organismes gouvernementaux provinciaux et fédéraux, les établissements de recherche et les organismes non gouvernementaux en vue de définir son rôle en tant que fournisseur des sciences forestières. À la suite de ces conversations, le gouvernement a restructuré le portefeuille scientifique du Service canadien des forêts (SCF) de Ressources naturelles Canada en le fondant sur l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, les feux de forêts, les ravageurs forestiers, la gestion durable des forêts, les effets cumulatifs du développement des ressources naturelles dans les forêts et les solutions liées à la fibre en vue de développer la bioéconomie.

Certaines des principales initiatives exécutées dans le cadre de cette restructuration du portefeuille scientifique comprennent le Programme de changements forestiers, dans le cadre duquel le Service canadien des forêts (SCF) du gouvernement du Canada offre aux décideurs les renseignements dont ils ont besoin au sujet des répercussions des changements climatiques sur les forêts canadiennes et sur la façon de s'adapter aux conditions du climat changeant. Au cours des prochaines années, des évaluations régionales seront menées en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que les gouvernements autochtones, en vue de mieux comprendre les répercussions des changements climatiques dans le contexte local et de développer des outils d'adaptation précis. En outre, dans le cadre du budget de 2018, le gouvernement du Canada s'est engagé à fournir un financement maximal de 74 millions de dollars sur les quatre prochaines années en vue d'empêcher la propagation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, de permettre aux gouvernements, aux universitaires, à l'industrie et à d'autres intervenants de continuer de collaborer pour mettre en œuvre une stratégie d'intervention précoce afin de protéger nos forêts et d'appuyer l'économie. Enfin, à l'aide d'un partenariat étroit avec le Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC), le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du SCF, offre des conseils stratégiques et politiques sur les questions nationales liées à la lutte contre les incendies, en vue de réduire au minimum les conséquences sociales et économiques négatives tout en maintenant les avantages des feux de forêt, dans le cadre de la Stratégie canadienne en matière de feux de forêt.

Le SCF a parrainé la science de pointe en matière de modélisation du budget du carbone forestier qui a refaçonné les points de vue nationaux sur l'importance des forêts, notre gestion de ceux-ci en luttant contre les changements climatiques. Cette lutte comprend la modification de nos pratiques de gestion forestière en matière de disposition des résidus forestiers afin de réduire les émissions et d'élaborer simultanément des solutions biocarburant en vue de réduire notre demande de carburants non renouvelables.

Dans le cadre de la réalisation des sciences, le gouvernement du Canada offre un point de vue national essentiel relatif aux questions forestières et entreprend une recherche essentielle et à long terme et une collecte de données. Afin d'assurer les politiques et les pratiques de gestion durable des forêts, le gouvernement du Canada continuera d'échanger ses sciences avec les provinces et territoires, ainsi qu'avec les gouvernements autochtones qui sont chargés de la mise en œuvre de la gestion durable des forêts sur les terres publiques.

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du Centre canadien sur la fibre de bois (CCFB), collabore étroitement avec les provinces et les territoires, les universités et d'autres centres de recherche, d'associations professionnelles, les Autochtones et les collectivités rurales en vue d'élaborer et de déployer les dernières recherches scientifiques et innovations émergentes qui aident à assurer une bioéconomie novatrice et prospère fondée sur les forêts. En mettant un accent particulier sur la fibre inutilisée, résiduelle ou les déchets de fibre, le CCFB collabore afin de comprendre la fibre qui est la plus convenable aux fins des produits et des procédés de bois traditionnels et novateurs, comment trouver et « cartographier » ces ressources et ultimement la meilleure façon d'assurer la disponibilité de la biomasse à l'aide d'économies et d'utilisation accrues, tout en respectant les limites de la récolte.

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone d'Environnement et Changement climatique Canada, appuie également les efforts provinciaux et territoriaux pour gérer leurs forêts, y compris les pratiques de récolte, en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de réduction des émissions de gaz à effets de serre, conformément à ses engagements pris en vertu du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Parmi les secteurs ciblés du Fonds de leadership, on trouve l'appui des projets provinciaux ou territoriaux qui visent à améliorer les puits de carbone et à réduire les émissions dans l'industrie forestière. Notamment, le Fonds de leadership fera une contribution de 140 millions de dollars à la province de la Colombie-Britannique aux fins des activités de gestion des forêts qui permettent de réduire les émissions et séquestrer le carbone. Ce financement s'ajoute au financement de 150 millions de dollars que le gouvernement provincial a affecté à son Initiative de carbone forestier, qui rétablira les forêts endommagées par la maladie et les feux de forêt, évitera les émissions du brûlage des résidus après la récolte et augmentera le recouvrement de fibre.

RECOMMANDATION 2 DU COMITÉ PERMANENT : *Le Comité recommande que le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements et collectivités autochtones de même qu'avec l'industrie, les établissements de recherche et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour établir des politiques et des programmes qui attirent les investissements dans la fabrication à valeur ajoutée, y compris des mesures de soutien adaptées sur le plan culturel et ciblant précisément les entreprises autochtones qui récoltent des produits à valeur ajoutée et des produits forestiers.*

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation. Le gouvernement du Canada, à l'aide de son Initiative de foresterie autochtone (IFA), collabore avec les collectivités autochtones en vue d'appuyer le développement économique fondé sur les forêts corporelles partout au Canada. Depuis 2011, ce programme a appuyé plus de 70 projets dans plus de 110 collectivités autochtones avec 57 partenaires en vue de promouvoir leurs intérêts en développement économique respectifs dans le secteur forestier.

Plus récemment, dans le cadre du Plan d'action sur le bois d'œuvre, la base de l'IFA, un financement permanent de 1 million de dollars par année a été augmenté à 10 millions de dollars sur 3 ans (de 2017-2018 à 2020-2021). En 2017-2018, l'IFA a appuyé 30 projets qui étaient axés sur les technologies propres et la bioéconomie émergente, l'utilisation et la gestion des forêts, ainsi que sur le soutien du développement commercial autochtone, y compris les produits à valeur ajoutée. En 2017-2018, l'IFA était sursouscrite de 3,2 millions de dollars. À l'aide du financement accru de ce programme, le gouvernement du Canada élargit ses partenariats avec les collectivités autochtones en vue d'accroître leur participation dans ce secteur dynamique, à l'aide d'un soutien ciblé et approprié sur le plan culturel.

Dans le cadre du programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière (ITIF), le gouvernement appuie le secteur forestier canadien en devenant plus compétitif sur le plan économique et durable sur le plan environnemental. En « éliminant les risques » des nouvelles technologies et en encourageant une adoption plus généralisée de ces technologies dans l'ensemble de l'industrie, l'ITIF appuie la transformation de l'industrie forestière à l'aide d'un portefeuille plus diversifié de produits à valeur ajoutée et de marchés. Le gouvernement soutient également les politiques et les programmes en vue d'encourager l'investissement dans la construction en bois, y compris les bâtiments bas et à grande hauteur. Ce soutien comprend des efforts pour appuyer les codes et les normes en vue d'institutionnaliser la construction en bois d'ingénierie dans un certain nombre d'applications, dans le cadre du Programme de construction verte en bois (CVBois), ainsi que de nombreux partenariats dans l'industrie et de recherche. En outre, l'utilisation du bois dans la construction du gouvernement, en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, a été autorisée au moyen d'une modification apportée à la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux*.

Le gouvernement du Canada renforce également la mobilisation entreprise en vue d'élaborer le Cadre du CCMF. À ce moment-là, le gouvernement a consulté plus de 350 intervenants des gouvernements et collectivités autochtones de même qu'avec l'industrie, les établissements de recherche et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Par l'intermédiaire du Comité d'innovation du CCMF, le gouvernement continue d'établir des partenariats avec les provinces et les territoires dans l'exercice d'activités relevant de ce cadre.

RECOMMANDATION 3 DU COMITÉ PERMANENT : *Le Comité recommande que le gouvernement fédéral collabore avec l'industrie, les établissements de recherche, les gouvernements et collectivités autochtones ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'améliorer la compétitivité économique et la capacité d'innovation de la fabrication à valeur ajoutée dans le secteur canadien des produits forestiers, en :*

- a) appuyant les grappes forestières régionales qui intègrent les chaînes d'approvisionnement à valeur ajoutée primaires, secondaires et tertiaires;***
- b) investissant, plus particulièrement dans les régions rurales, dans des programmes de perfectionnement des talents et des compétences, notamment en ce qui concerne les programmes ciblés ou adaptés sur le plan culturel pour les femmes, les Peuples Autochtones et les membres des minorités;***
- c) établissant des incitatifs financiers visant à appuyer la création d'innovations transformatrices dans le secteur des produits forestiers et de produits et de technologies à faibles émissions qui ont un grand potentiel économique, plus particulièrement par des mesures visant le fossé de la commercialisation;***
- d) établissant des normes fondées sur le rendement et en privilégiant des politiques qui accordent la priorité à la sécurité publique, à la compétitivité des coûts et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et ce, conformément aux données scientifiques les plus récentes et aux résultats des études de marché de l'industrie;***
- e) appuyant les initiatives de développement de la main-d'œuvre, notamment le perfectionnement des compétences dans l'industrie et les programmes et politiques d'immigration régionale visant le secteur en vue d'assurer la durabilité à long terme des régions.***

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation. Dans le cadre du Programme d'innovation forestière (PIF), le gouvernement appuie la recherche précommerciale et le développement de technologies et de produits nouveaux, comme ceux liés à la bioénergie, à la nanotechnologie et à la prochaine génération de produits forestiers. Le PIF constitue le moyen de contribution fédéral à FPInnovations, l'organisation canadienne d'innovation forestière de premier plan dans le monde cofinancé par le gouvernement du Canada, l'industrie et les provinces. Le financement du PIF par le gouvernement du Canada a habilité la recherche et le développement de plus de 40 produits forestiers ou de procédés d'innovation. Les nouveautés dans les nouveaux bioproduits et les progrès dans la construction de bâtiments en bois bas et à grande hauteur constituent seulement quelques exemples des produits à grande valeur générés dans le cadre du PIF.

Afin de répondre au fossé commercial, un certain nombre de ces technologies développées dans le cadre du PIF sont maintenant commercialisées dans le cadre du programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière (ITIF). Le programme ITIF offre des contributions non remboursables aux demandeurs dont la proposition est retenue dans l'industrie forestière canadienne en vue de mettre en œuvre des technologies novatrices et

premières en leur genre dans leurs installations. Le programme a pour objet de fournir un financement aux projets de l'étape pilote à la commercialisation en vue d'aider à mettre ses technologies sur le marché. À ce jour, l'ITIF a financé avec succès 28 projets concernant principalement des technologies premières mondiales, dont 75 % des projets créant de nouveaux produits ou diversifiant les produits offerts par les promoteurs.

Le gouvernement du Canada, dans le cadre de son CCFB, appuie également les grappes forestières régionales dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement fibre, dans le cadre de sa structure « dispersée par conception ». Le CCFB appuie un secteur forestier national solide élaboré en fonction des particularités et des besoins régionaux, puisqu'il est situé dans l'ensemble des centres régionaux du SCF. Ensemble, le CCFB et les intervenants régionaux s'assurent que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement fondée sur les forêts et le secteur manufacturier ont les éléments de base fondés sur la fibre nécessaires aux fins d'un secteur forestier canadien novateur, prospère et durable.

La transformation du secteur forestier au Canada ne s'est pas limitée à faire des changements aux technologies, aux produits et aux marchés. Ces changements améliorent également l'accès des Peuples Autochtones aux ressources forestières et augmentent leur contrôle sur les décisions quant à la façon dont les forêts sont utilisées, récoltées et gérées. Afin de profiter de ces possibilités, un effectif autochtone compétent est nécessaire, ainsi qu'un accent solide sur l'établissement de partenariats et le perfectionnement des talents et des compétences. L'IFA appuie le développement d'un effectif autochtone compétent en appuyant les projets de développement économique fondés sur les forêts. Ces projets ont mis l'accent sur la formation des capacités, le perfectionnement des compétences et l'investissement en vue d'appuyer et faire croître les entreprises autochtones.

La transformation est également importante dans notre environnement établi qui contribue considérablement aux gaz à effet de serre. La construction en bois, y compris les bâtiments à moyenne et à grande hauteur, peut séquestrer une analyse de carbone et de cycle de vie et a démontré son efficacité à répondre aux objectifs du Canada en matière de changements climatiques. Le gouvernement du Canada continuera d'appuyer les travaux relatifs aux codes et aux normes en vue d'institutionnaliser la construction en bois d'ingénierie dans de nombreuses demandes. Ces activités de R et D feront principalement l'objet d'une promotion dans le cadre du Programme de construction verte en bois (CVBois) et de nombreux partenariats de l'industrie et de recherche au Canada. Ce programme est conçu en vue d'encourager une utilisation accrue du bois dans les projets de construction au Canada et de catalyser une sensibilisation plus générale à la capacité nationale de bâtiments en bois novateurs à grande hauteur, de ponts en bois et de bâtiments commerciaux bas. Le budget de 2017 a fourni un financement de 39,8 millions de dollars sur 4 ans dans le cadre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, à compter d'avril 2018, en vue d'accroître l'utilisation de la masse de bois en tant que matériel de construction plus écologique dans les projets concernant les bâtiments et l'infrastructure publique.

Au cours des 15 dernières années, RNCan a financé d'importantes activités de R et D à l'appui des codes et des normes en vue de faciliter l'utilisation croissante du bois dans les marchés de construction nationaux et internationaux. Les activités concernant les codes et les normes et les travaux de R et D connexes ont été dirigés par les principales organisations de recherche canadiennes, comme le Conseil national de recherches (CNR), les universités canadiennes, les associations de l'industrie et FPIInnovations (un centre d'innovation pour le secteur forestier concernant l'industrie, les gouvernements, les universités, les fournisseurs et qui est co-situé avec le Centre de foresterie Laurentian du gouvernement du Canada). En raison de ces travaux, le *Code national du bâtiment du Canada* (CNBC) a reconnu la construction en bois jusqu'à six étages en 2015 et des travaux sont en cours pour reconnaître les constructions en bois d'ingénierie jusqu'à 10 étages aux fins du CNBC de 2020.

Des investissements sont faits par le gouvernement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau des collectivités dans le cadre de l'utilisation de biocarburants fondés sur le bois pour la chaleur et l'électricité, qui ouvrent la voie aux collectivités hors réseau et autochtones qui dépendent du diesel à faire la transition à l'élimination de l'utilisation du diesel. Le soutien du renforcement des capacités et du développement socio-économique constitue une pierre angulaire du changement transformateur dans les collectivités. Dans le cadre du Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (EPCRE), le gouvernement du Canada financera des initiatives dans le développement, démonstration et déploiement des capacités en vue de réduire l'utilisation du diesel dans les collectivités rurales et éloignées.

RECOMMANDATION 4 DU COMITÉ PERMANENT : *Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec l'industrie, les gouvernements et collectivités autochtones ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'appuyer les projets de biocombustibles dans les collectivités hors réseau qui dépendent du diesel, y compris des mesures de soutien ciblées et adaptées sur le plan culturel pour les Peuples Autochtones.*

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation. Les collectivités rurales et éloignées au Canada dépendent beaucoup des combustibles fossiles pour produire l'électricité et la chaleur. De plus en plus de collectivités envisagent les ressources forestières locales en tant que moyen de réduire l'utilisation du diesel, de fournir des débouchés de développement économique et de créer une voie vers la sécurité de l'énergie.

Afin de réduire la dépendance au diesel dans les collectivités rurales et éloignées, le gouvernement du Canada appuie l'utilisation de solutions d'énergie propre dans le cadre de diverses initiatives. Le programme Approche responsable pour le développement énergétique des communautés du Nord, également intitulé le programme ARDEC du Nord, finance les projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique dans les trois territoires du Nord du Canada. Le budget de 2017 a fourni un financement de 53,5 millions de dollars sur 10 ans, à compter de 2018-2019, pour mettre en œuvre des projets d'énergie renouvelable dans les

collectivités autochtones et nordiques hors réseau qui dépendent du diesel et d'autres combustibles fossiles pour produire la chaleur et l'électricité. Ce financement s'ajoute au Fonds pour l'énergie dans l'Arctique de 400 millions de dollars administré par Infrastructure Canada, qui est propre aux territoires en vue de les aider à améliorer la sécurité de l'énergie dans le Nord en remplaçant ou en mettant à niveau l'infrastructure énergétique vieillissante fondée sur les combustibles fossiles.

Le Programme d'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées (EPCRE), lancé en février 2018, constitue une principale priorité du gouvernement, ayant environ 220 millions de dollars en financement pour les initiatives visant à réduire la dépendance du diesel dans les collectivités rurales et éloignées, dont la majorité est autochtones. Dans le cadre de ce programme, le Service canadien des forêts du gouvernement du Canada dirige la première vague de projets, ayant des liens directs en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

Le financement du programme d'EPCRE appuiera les projets visant à démontrer et à déployer des technologies d'énergie renouvelable, à mettre en œuvre des solutions d'efficacité énergétique et à renforcer les compétences et les capacités des collectivités. De ce financement, 55 millions de dollars appuieront l'utilisation réduite des combustibles fossiles à l'aide de l'installation ou d'enquête de la faisabilité de la chaleur par biomasse aux fins des systèmes de production combinée de chaleur et d'électricité pour la collectivité et/ou les applications industrielles. Dans le cadre de ce programme, des activités de renforcement des capacités en vue d'appuyer le développement et l'exécution de connaissances et de compétences en tant qu'effort de réduire la dépendance du diesel qui vont au-delà d'un projet précis sont également pris en considération.

RECOMMANDATION 5 DU COMITÉ PERMANENT : *Le Comité recommande que le gouvernement fédéral continue de faciliter l'accès des produits forestiers canadiens aux marchés nationaux et internationaux :*

- a) au moyen de politiques sur l'accès aux marchés, comme le Programme de développement des marchés et le Programme de construction verte en bois (ou des programmes similaires);*
- b) au moyen des politiques d'approvisionnement public, comme le projet de loi C-354, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (utilisation du bois) – au moment du dépôt du présent rapport, la dernière étape franchie par le projet de loi C-354 : Adoption à l'étape du rapport à la Chambre des communes;*
- c) en appuyant la recherche et le développement sur les applications des produits à valeur ajoutée (c.-à-d. des stratégies sur les « impératifs du marché »), en collaboration avec l'industrie, les gouvernements et collectivités autochtones ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux;*

d) en continuant de faire la promotion des produits, des technologies et des pratiques du secteur canadien de la foresterie au cours des missions commerciales internationales.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement du Canada accepte cette recommandation et il continuera de faire des investissements ciblés qui permettent de créer de nouveaux débouchés sur les marchés tant au sein des frontières canadiennes qu'à l'extérieur de celles-ci. À ce jour, le gouvernement du Canada a réalisé beaucoup de succès dans le développement de nouveaux marchés dans de nouveaux endroits, comme la Chine, et pour de nouvelles utilisations nouvelles, comme les bâtiments à moyenne hauteur. Grâce à nos nombreux partenariats avec les provinces et l'industrie, le gouvernement cherche à renforcer ce bilan en vue d'aider le secteur forestier à s'adapter à un marché de plus en plus mondialisé tout en capitalisant sur les possibilités de produits émergents, y compris les bioproduits, en :

1. Élargissant les marchés étrangers à de nouvelles destinations ayant une demande élevée possible, en mettant l'accent sur les marchés étrangers et en défendant les intérêts du secteur dans des accords de libre-échange et le règlement des différends commerciaux et des irritants au commerce. Dans le cadre de son Programme de développement des marchés (PDM), le gouvernement du Canada offre un cofinancement aux associations de l'industrie aux fins d'initiatives de développement des marchés et appuie la représentation de l'industrie dans les marchés à l'aide d'un réseau de bureaux à l'étranger. Ces activités font la promotion des produits, des technologies et des pratiques du secteur de la foresterie au cours des missions commerciales internationales.
2. Le développement de nouvelles utilisations finales des produits forestiers dans les marchés de construction non résidentielle et de bâtiments à moyenne hauteur dans l'Amérique du Nord en suscitant l'acceptation des codes de construction de bâtiments en bois à plus grande hauteur et des interventions quant à la réglementation des nouveaux produits de construction.
3. L'ouverture de nouveaux marchés aux fins de bioproduits forestiers novateurs, y compris le développement des marchés et le soutien en défense, surtout pour répondre aux besoins des PME et pour offrir un soutien au développement des entreprises en conjonction avec d'autres programmes (p ex. le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI), d'Exportation et développement Canada (EDC) et les ADR).
4. Tirer parti des sciences de RNCAN en vue d'assurer l'accès au marché en augmentant la confiance du public et des consommateurs relativement à la réputation environnementale du secteur (y compris l'élimination des obstacles non tarifaires au commerce). Cette mesure continuera de démontrer le leadership et l'expertise canadiens en élaborant et en appuyant les partenariats fondés sur les connaissances et les échanges entre les experts internationaux concernant les questions essentielles.

Ces investissements catalyseront l'intérêt dans de nouvelles applications de fibre dérivées des forêts et des avantages de la construction en bois et aideront à atteindre une industrie forestière diversifiée, à maintenir les emplois et la prospérité économique.

Le gouvernement du Canada poursuit ses efforts à promouvoir le marché et à adopter des règlements concernant les bâtiments en bois à grande hauteur au Canada. L'initiative Construction verte en bois (CVBois) a été annoncée en octobre 2017. Ce programme vise à appuyer l'utilisation accrue du bois d'ingénierie dans l'infrastructure et dans les projets de construction non traditionnels, comme les bâtiments à grande hauteur, les bâtiments commerciaux bas et les ponts.

En 2017, le ministre Carr de Ressources naturelles Canada a rencontré le vice-ministre du Logement et du Développement social, urbain et rural de la Chine, Yi Jun, pour confirmer de nouveau l'accord des deux pays d'appuyer le développement de villes écologiques à l'aide des produits de bois et de technologies canadiens. Dans le cadre de cette initiative, environ 100 maisons en rangée ont été construites pour établir les nouveaux écoquartiers sino-canadiens et pour construire des structures en bois à grande hauteur à l'aide des produits de bois et de technologies écoénergétiques canadiens.

Le Comité permanent des ressources naturelles a adopté le projet de loi C-354, le 27 mars 2018 et l'a présenté à la Chambre le 16 avril 2018. Cette loi modifie la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* afin d'exiger que le ministre tienne compte de toute réduction d'émission de gaz à effet de serre et de tout autre avantage environnemental qui pourrait permettre l'utilisation du bois ou de toute autre chose – y compris un matériel, un produit ou une ressource durable – qui permet de réaliser de tels avantages.

En plus, un programme de recherche de 40 millions de dollars au Conseil national de recherches du Canada et un programme de 11 millions de dollars au Conseil canadien des normes sont bien en cours en vue d'intégrer la résilience climatique dans la conception de projet, les normes et les codes de construction et d'infrastructure. Cette recherche offrira une formation aux professionnels en conception et éclairera les travaux de construction futurs au Canada.

Afin d'appuyer la recherche et le développement, le gouvernement du Canada a créé le Programme des technologies transformatrices, exécuté par FPInnovations, qui a une composante qui offre aux provinces un soutien au secteur du bois à valeur ajoutée en diverses capacités. En 2017-2018, plus de 100 petites et moyennes entreprises ont obtenu une expertise technique sur les améliorations des processus, une aide à justifier le matériel, des conseils sur les normes de produits et des renseignements sur les solutions des marchés aux problèmes liés à la fabrication.

Le Programme de développement des marchés (PDM) offre également un soutien aux organisations qui produisent des produits à valeur ajoutée. Un nouvel élément de programme a été ajouté au dernier renouvellement de programme en vue d'appuyer l'état de préparation à

l'exportation des fabricants secondaires. Le PDM tient à jour une bibliothèque d'études et de stratégies des marchés, qui est à la disposition de l'industrie en vue d'éclairer ses efforts de développement de marché. Le PDM offre également un financement en vue de promouvoir les produits forestiers canadiens. Ce financement est habituellement sous forme de mission, qui regroupe divers niveaux de gouvernements canadiens avec leurs homologues étrangers, et offre aux représentants de l'industrie des possibilités de réseautage. Les missions offrent l'occasion de souligner les systèmes de bâtiments en bois canadiens et d'autres produits forestiers canadiens en vue d'établir d'importantes relations avec les marchés étrangers.

CONCLUSION

Cette réponse proposée du gouvernement décrit les mesures, politiques et programmes concrets qui sont en cours ou planifiés qui répondent à toutes les recommandations du Comité. Le gouvernement accepte toutes les recommandations du Comité qui sont bien harmonisées avec l'orientation actuelle du gouvernement concernant la bioéconomie, l'économie à faibles émissions de carbone et l'innovation de technologies propres. Ressources naturelles Canada, conformément à son mandat, s'efforce à mettre pleinement en œuvre ces recommandations dans le cadre de ses sciences, de l'exécution de programmes externes continus et d'une collaboration.